

**SEANCE DU 25 MARS 2019**

MH/CJ n° 2019/07

Objet de la délibération :Avance de trésorerie de
30 000 € au Syndicat
Intercommunal de la Chevalerie**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 29

Présents : 20

Pouvoirs : 04

Votants : 24

Date de la convocation :
19/03/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 25 mars à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Étaient présents :Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

BELHOMME François, DAVID Guy, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, MARCHAND Jean-Paul, GAUTIER Martine, DUCOUTUMANY Franck, RAMOND Françoise, JOSEPH Jean, BEULE Simone, CASANOVA Paulette, GUITARD Régine, MARCHAND Isabelle, ESTAMPE Bruno, VAN CAPPEL Nathalie, ROYNEL Eric, BLANCHARD Flavien, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal, METRAL-CHARVET Denis.

Absents Excusés :BONVIN Béatrice, Pouvoir à BROUSSEAU Claudine
QUAGLIARELLA Lydie, Pouvoir à BOMMER Danièle
HAMARD Roland, Pouvoir à VAN CAPPEL Nathalie
LARCHER Annick, Pouvoir à BREVIER ChantalAbsents :

BASSEZ Rosane, POISSONNIER Philippe, PHILIPPE Didier, CHERGUI Cendrine, BEAUFORT Arnaud.

Secrétaire de séance : BLANCHARD Flavien

VU les besoins de trésorerie du Syndicat Intercommunal de la Chevalerie pour faire face à ses dépenses courantes,

CONSIDERANT la nécessité d'avancer la somme de 30 000 € à ce Syndicat

CONSIDERANT que cette somme sera déduite de la participation financière 2019,

Le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés,

VOTANTS : 24	POUR : 16	ABSTENTION(S) : 8	CONTRE :
--------------	-----------	-------------------	----------

ACCEPTE le versement de la somme de 30 000 € au Syndicat Intercommunal de la Chevalerie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20190325-D2019_03_07b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2019

Affichage : 29/03/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

Fait et délibéré à Epernon, le 25 mars 2019

Le Maire,

F. BELHOMME

